

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 23 JANVIER 2015

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 10
Membres présents : 9
Membres votants : 9
Membres absents : 1

Le vingt-trois janvier deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents : Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert.

Était excusé : M. TOMMY-MARTIN François

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

PROJET D'EXTENSION DU LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le principe de l'opération d'extension du lieu intergénérationnel pour un montant estimatif de 166 847,74 € HT,
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la DETR, l'aide du Conseil Général et une subvention au titre de la réserve parlementaire,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture.

PROJET D'EXTENSION DU LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL

Le Maire rappelle le projet d'extension du lieu intergénérationnel et propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE la réalisation du projet d'extension du lieu intergénérationnel,
- APPROUVE le montant estimatif de 166 847,74 € HT pour ce projet,
- DÉFINIT le plan de financement comme joint,
- SOLLICITE le concours financier du Conseil Général dans le cadre du programme "Espaces de rencontres et de loisirs",
- S'ENGAGE à entretenir le local et d'en maintenir l'affectation,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier.

MISSIONS SPS ET CONTRÔLE POUR LE PROJET D'EXTENSION DU LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL

Madame le Maire présente les propositions reçues pour les missions SPS et de contrôle dans le cadre du projet d'extension du lieu intergénérationnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir la proposition de DEKRA pour la mission SPS pour un montant de 1 580,00 €,
- DÉCIDE de retenir la proposition de ALPES CONTRÔLES pour la mission de contrôle pour un montant de 2 450,00 €,
- AUTORISE Madame le Maire à signer les propositions et à effectuer toute démarche en ce sens.

CAUTION LOGEMENT COMMUNAL

M. et Mme MARCH quittent le logement communal le 31 janvier 2015, leur caution doit donc leur être rendue. Le budget communal 2015 n'étant pas encore voté, Madame le Maire propose d'inscrire la somme nécessaire au compte 165 de la section investissement du budget principal 2015, soit 457,35 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'inscrire la somme de 458,00 € au compte 165 du budget principal 2015,
- CHARGE Madame le Maire de faire le mandat correspondant afin de rembourser la caution à M. et Mme MARCH.

ACHAT D'UNE
NOUVELLE CUISINIÈRE
POUR LA SALLE DES
FÊTES

La cuisinière de la salle des fêtes étant hors d'usage, Madame le Maire propose d'inscrire une somme au compte 2188 de la section investissement du budget principal 2015 pour l'achat d'une nouvelle cuisinière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'inscrire la somme de 3000,00 € au compte 2188 du budget principal 2015 pour l'achat de la nouvelle cuisinière.